



RECUEIL DES DELIBERATIONS

Année 2021

Sommaire

Comité Syndical 11 février 2021 5

N°21/02-01	Approbation du compte rendu du comité du 19 novembre 2020	5
N°21/02-02	Désignation d'un secrétaire de séance	5
N°21/02-03	Délégations du Président et du bureau	5
N°21/02-04	Mise en place des commissions	5
N°21/02-05	Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)	7
N°21/02-06	Compte Administratif 2020.....	9
N°21/02-07	Approbation du Compte de Gestion 2020	10
N°21/02-08	Affectation du résultat 2020.....	10
N°21/02-09	État des restes à réaliser 2020 – report	11
N°21/02-10	Aqueduc Vilaine Atlantique : point sur l'avancement du projet et du recours juridique	11
N°21/02-11	Questions diverses	11

Comité Syndical du 23 mars 2021.....12

N°21/03-01	Approbation du compte rendu du comité du 11 février 2021	12
N°21/03-02	Désignation d'un secrétaire de séance	12
N°21/03-03	Délégations du Président et du bureau	12
N°21/03-04	Présentation des indicateurs de l'Observatoire de l'eau potable 2021 (données 2019).....	13
N°21/03-05	Présentation de l'étude patrimoniale du département	15
N°21/03-06	Rapport d'activités du SMG-Eau35.....	17
N°21/03-07	Adoption du programme d'opérations 2021	21

Comité Syndical du 4 juin 202122

N°21/06-01	Approbation du compte rendu du comité du 23 mars 2021	22
N°21/06-02	Désignation d'un secrétaire de séance	22
N°21/06-03	Délégations du Président et du bureau	22
N°21/06-04	Désignation des élus aux différentes commissions	23
N°21/06-05	Bilan du suivi des périmètres de protection des captages en 2020	23
N°21/06-06	Révision des enveloppes destinées aux Périmètres de Protection de Captages	24
N°21/06-07	Modification des règles de financement des actions innovantes	25

N°21/06-08	Modification de l'enveloppe destinée au financement des bassins versants	25
N°21/06-09	Programme Complémentaire n°1.....	26
N°21/06-10	Etablissement de conventions-types de financement et d'assistance technique	26
N°21/06-11	Adhésion du SMG-Eau35 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie (FNCCR)	27
N°21/06-12	Règles de financement des usines non inscrites au schéma départemental (traitement des métabolites)	28
N°21/06-13	Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne	29
Comité Syndical du 12 octobre 2021		31
N°21/10-01	Approbation du compte rendu du comité du 4 juin 2021	31
N°21/10-02	Désignation d'un secrétaire de séance	31
N°21/03-03	Délégations du Président et du bureau	31
N°21/10-04	Information sur la désignation des nouveaux délégués du CD35 et désignation des nouveaux élus dans les commissions thématiques	31
N°21/10-05	Lieu des comités syndicaux	32
N°21/10-06	Programme complémentaire : participations auprès des adhérents	33
N°21/10-07	Décision modificative n°1 : régularisations comptables	33
N°21/10-08	Fixation de la surtaxe 2022	34
N°21/10-09	Ratio promus / promouvables	36
N°21/10-10	Actualisation du RIFSEEP	36
N°21/10-11	Poste de technicien.ne SIG : convention de mise à disposition auprès d'Eau du Pays de Fougères et du SYMEVAL	37
N°21/10-12	Paiements pour services Environnementaux – projet porté par le SMG-Eau35 : Convention de mandat entre l'Agence de l'Eau et le SMG-Eau35 et participation financière du SMG.....	38
N°21/10-13	Définition des enveloppes destinées aux captages prioritaires souterrains (hors PSE).	39
N°21/10-14	Signature d'une convention tripartite, SYRVA/SYMEVAL/SMG Eau 35, pour la gestion des PSE de la Valière)	41
N°21/10-15	Présence de métabolites dans les eaux brutes et traitées : Assistance technique du SMG-Eau35 aux maîtres d'ouvrage pour les dossiers de dérogation	41

N°21/10-16	Délibération sur la contribution du SMG-Eau35 à la protection de la qualité des ressources en eau	42
N°21/10-17	Lancement de l'actualisation du schéma départemental Eau Potable : modélisation du fonctionnement annuel des interconnexions et propositions d'actions.....	43
N°21/10-18	Journée du 12 juin sur les perspectives du SMG-Eau35 : bilan et suites à donner	44
Comité Syndical du 20 décembre 2021		45
N°21/12-01	Désignation d'un secrétaire de séance	45
N°21/12-02	Délibération autorisant le président à signer et notifier les marchés publics de la troisième tranche de l'interconnexion en eau potable de l'Aqueduc Vilaine Atlantique:	45

COMITE SYNDICAL 11 FEVRIER 2021

Administration générale

N°21/02-01 Approbation du compte rendu du comité du 19 novembre 2020

Le compte rendu du 19 novembre 2020 est validé à l'unanimité

N°21/02-02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel DEMOLDER est désigné comme secrétaire de séance.

N°21/02-03 Délégations du Président et du bureau

Délégations du président

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 19 novembre 2020 au 2 février 2021

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
11/01/2021	Contrôle technique Clio II	Bretagne Auto	85,00
04/01/2021	Note de cadrage des procédures pour régularisation projet ava	Cabinet Coudray	1 407,60
26/01/2021	Révisions Dacia	Renault	143,14

Date	Type de contrat
20/01/2021	Avis favorable du comité médical pour le retour d'un agent à mi-temps thérapeutique d'une durée de trois mois – retour prévu en mars 2021

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

N°21/02-04 Mise en place des commissions

Monsieur BOIVENT rappelle au Comité l'intérêt de créer des commissions. Il précise que chaque commission sera sous la responsabilité d'un vice-président. Il explique également qu'il souhaiterait que chaque élu s'inscrive dans une des commissions proposées et demande qu'un mail soit envoyé aux membres titulaires et suppléants afin qu'ils puissent s'inscrire dans la commission de leur choix.

Monsieur DEMOLDER qui présente sa commission. Il précise que les nouvelles normes de qualité sur les « métabolites » engendrent un problème sur le classement des prises d'eau en Ille et Vilaine.

Monsieur BOIVENT intervient et indique la volonté de l'agence de l'eau de se désengager financièrement sur les actions de promotion du désherbage mécanique. Ce positionnement interroge les élus, face à la problématique des nouvelles normes qualités.

Monsieur BELINE indique qu'il y aura un important travail de communication à faire auprès des abonnés en cas de non-conformité des eaux distribuées.

Monsieur Régnier intervient en indiquant, qu'aujourd'hui encore, que ces produits sont toujours en vente.

En l'absence de Monsieur RICHEUX, Monsieur BOIVENT présente la commission Gestion / optimisation des ressources. Il indique vouloir que le SMG-Eau35 se dote rapidement d'un nouveau schéma départemental.

Monsieur REGNIER souhaite dans le cadre de sa commission analyser les besoins, mettre en place le fond de renouvellement des réseaux, et développer les actions d'économies d'eau.

Monsieur BOIVENT indique que Monsieur PITRE sera en charge de la commission Travaux. Cette commission statuera sur les diverses programmations des adhérents ainsi que sur les travaux de la canalisation Aqueduc Vilaine Atlantique.

Après cette présentation Monsieur BOIVENT demande aux membres présents de s'inscrire dans l'une de commissions.

Madame ROL intervient et précise qu'en raison du probable futur retrait du département elle ne souhaite pas s'inscrire.

Commission	Vice-Président concerné	Membres titulaires
Protection et amélioration de la qualité eaux brutes	1er VP : Michel DEMOLDER	Jean RONSIN Marie Edith MACE Jean-Pierre MARTIN Régis GEORGET
Gestion / optimisation des ressources	2e VP : Jean Francis RICHEUX	Jean-Claude BELINE Georges DUMAS

		Marc HERVE
Maîtrise des besoins : consommations et rendements	3e VP : Teddy REGNIER	Patrick HERVIOU Flavie BOUKHENOUFA
Travaux / ouvrages de sécurisation	4e VP : Rémi PITRE	Bernard LOUAPRE Jean-Luc OHIER Régis GEORGET Christophe LECOMTE

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur BOIVENT souhaite affirmer le positionnement du SMG-Eau35 dans le département ainsi que vis-à-vis de ces adhérents.

Finances

N°21/02-05 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Monsieur DECONCHY présente le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin que les nouveaux élus puissent visualiser les nouveaux contours des collectivités adhérentes au SMG-Eau35, il présente une carte du département, et énumère pour chaque adhérent les particularités.

Il rappelle que la CCVIA a été en grande partie absorbée par la CEBR depuis le 1^{er} février 2021 et n'exerce plus la compétence eau potable. Toutefois, elle restera membre du SMG-Eau35 tant que les statuts n'auront pas été modifiés.

Puis il présente les montants versés aux adhérents en précisant que la plupart des versements sont liés aux remboursements des emprunts contractés par les adhérents.

Monsieur BOIVENT explique qu'il souhaite proposer aux adhérents des conventions fixant une durée d'emprunt plus longue.

Il souhaite également qu'un nouveau schéma départemental soit engagé rapidement car l'actuel schéma est obsolète. Il précise que les dépenses réelles sont bien plus importantes que celles

estimées : par exemple, les projets de réhabilitation d'usines prévus initialement vont finalement déboucher sur la réalisation de nouveaux ouvrages.

Monsieur DECONCHY indique que le SMG-Eau 35 devra également se positionner sur le financement des ouvrages déjà financés dans le passé par le SMG-Eau35.

Monsieur BOIVENT aimerait que le Comité envisage un nouveau taux de financement pour les usines secondaires, et tout particulièrement sur l'amélioration des filières de traitement (exemple traitement des métabolites).

Monsieur DEMOLDER intervient en indiquant que sur ce thème, il souhaite que le SMG engage aussi des actions pour préserver la ressource.

Monsieur DUMAS intervient et demande qu'une solidarité départementale soit mise en œuvre afin que les secteurs ruraux puissent envisager le renouvellement des réseaux. Il insiste sur la nécessité de ces travaux dans le cadre de la lutte contre les fuites et donc de la préservation de la ressource.

Madame ROL intervient et indique que le renouvellement des réseaux est une responsabilité des syndicats de distribution. Et que pour bénéficier de l'aide du SMG-Eau35, il faudrait que le syndicat ait déjà fait l'effort de programmer et de réaliser des travaux de renouvellement des réseaux.

Monsieur DUMAS précise que les secteurs ruraux n'ont pas la même manne financière que les secteurs urbains.

Monsieur SIELLER explique qu'il est difficile pour les syndicats ruraux de réaliser les travaux nécessaires de renouvellement tout en maintenant un prix de l'eau acceptable. Il rappelle que sur le secteur d'Ouest 35, les secteurs urbains ont fait le choix de s'associer à des collectivités plus grosses, ou de redevenir des secteurs indépendants. A vu de cette situation, les secteurs ruraux vont être en grande difficulté.

Monsieur DEMOLDER indique qu'à l'échelle de CEBR, les rapprochements ont permis cependant de faire des économies d'échelle.

Monsieur DUMAS souligne l'importance d'un juste prix de l'eau.

Monsieur BOIVENT intervient et propose que l'étude patrimoniale réalisée par le SMG il y a quelques années soit présentée aux membres du comité en mars, ainsi que le bilan annuel de l'Observatoire de l'eau.

Monsieur DECONCHY présente les dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses liées au personnel. Il rappelle que 2 CDD prendront fin en 2021.

Monsieur BOIVENT indique vouloir maintenir le poste d'adjoint administratif RH et propose de lancer le recrutement. Monsieur DEMOLDER précise que le Président peut décider seul puisque cela fait partie de ces délégations.

Monsieur DECONCHY présente les recettes du SMGEau35 et les résultats cumulés des 7 dernières années. Il indique que le résultat de 2020 est d'environ 24 M€ auquel il faut déduire les Restes à réaliser environ 15M€ dépenses liées aux travaux d'AVA.

Monsieur DUMAS indique être favorable à une augmentation progressive de la surtaxe. Il souhaiterait également qu'une politique tarifaire progressive soit envisagée sur tous les syndicats.

Aucun autre sujet n'était abordé, monsieur Boivent propose de procéder au vote.

N°21/02-06 Compte Administratif 2020

Les résultats de l'exercice 2020 résumés dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	7 481 318,02	10 101 350,95	21 578 614,59	24 198 647,52
Section d'investissement	138 494,57	150 094,34	- 83 994,80	- 72 395,03
Total Cumulé	7 619 812,59	10 251 445,29	21 496 619,79	24 126 252,49

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement	- 72 395,03€
Fonctionnement	<u>+24 198 647,52€</u>
Total	24 126 252,49€

Après départ du Président, M. Michel DEMOLDER, 1er vice –président, fait procéder au vote.

Le Compte administratif 2020 est adopté à l’unanimité.

N°21/02-07 Approbation du Compte de Gestion 2020

M. BOIVENT reprend sa place.

Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Le compte de gestion 2020 est adopté à l’unanimité.

N°21/02-08 Affectation du résultat 2020

Conformément à l’instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l’affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2020 présente un excédent **24 198 647,52€**. Et un déficit de la section d’investissement est de **72 395,03 €**.

Il est proposé d’affecter en section d’investissement un montant de **72 395,03€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement et d’inscrire au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de **24 126 252,49€**.

L’affectation du résultat est approuvée à l’unanimité

N°21/02-09 Etat des restes à réaliser 2020 – report

Monsieur DECONCHY présente les restes à réaliser 2020

Compte - Libellé	Dépenses	Recettes
2031 Frais - étude	226 577,64 €	
2051 Concessions et droits similaires	27 790,38 €	
2315 Immobilisation en cours Installation	15 017 129,83 €	
458101 Compte de tiers	36 758,46 €	
458201 Compte de tiers		36 758,46 €
TOTAL	15 308 256,31 €	36 758,46 €

L'immobilisation en cours d'installation correspond essentiellement au projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique, dont les travaux n'ont pas pu débuter en 2020.

L'état des restes à réaliser est voté à l'unanimité

Travaux

N°21/02-10 Aqueduc Vilaine Atlantique : point sur l'avancement du projet et du recours juridique

Le SMG-Eau35 est maître d'ouvrage du projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique qui est une canalisation de transport d'eau potable reliant les usines de Ferrel (56) et de Villejean (Rennes). Cette canalisation permettra de sécuriser la majeure partie de l'Ille-et-Vilaine grâce aux interconnexions déjà en place, notamment en année sèche.

Monsieur DECONCHY présente un rapide état d'avancement du projet.

Le SMG-Eau35 est aujourd'hui en attente du jugement du Tribunal Administratif à la suite du recours déposé en 2019 par une association environnementale sur l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique. Dès que ce jugement aura eu lieu, le planning prévisionnel de mise en œuvre du projet pourra être mis à jour.

Autres

N°21/02-11 Questions diverses

La date et l'heure du prochain comité sont rappelées :

Le 23 mars à 14h au conseil Départemental

La séance est levée à 16h40.

[COMITE SYNDICAL 23 MARS 2021](#)

Administration générale

N°21/03-01 Approbation du compte rendu du comité du 11 février 2021

Le compte rendu du 11 février 2021 est validé à l'unanimité

N°21/03-02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Teddy REGNIER est désigné comme secrétaire de séance.

N°21/03-03 Délégations du Président et du bureau

Délégations du Président

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 11 février au 16 mars 2021 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
26/02/2021	PC portable + station d'accueil	RBI	2645.30
26/02/2021	Anti spams	RBI	1727.40
16/02/2021	Edition et conception Observatoire	Autrement	3504.00
16/02/2021	Illustration Observatoire	Autrement	504.00

Personnel :

Date	Type de contrat
28/02/2021	Départ de monsieur CIRELLI
01/03/2021	Retour d'un agent après un congé en longue Durée

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

N°21/03-04 Présentation des indicateurs de l'Observatoire de l'eau potable 2021 (données 2019)

Monsieur Isambert présente les principaux indicateurs de l'Observatoire de l'eau potable et précise que le rapport est rédigé sur des données de 2019.

Il rappelle que depuis 2016, de nombreuses évolutions interviennent régulièrement, ainsi en début année 2021 le nombre d'adhérents au SMG-Eau35 année était de 10.

Monsieur Isambert indique les données suivantes :

- Bonne qualité des eaux sur le département, données transmises par ARS
- 53,5 millions de m³ d'eau consommés pour 1,08 millions d'habitants soit 136 L/hab/jour.
- Importation = 4,5 millions de m³ principalement des Côtes d'Armor et de la Loire Atlantique

- Très peu d'exportations vers les départements limitrophes
- Le taux de renouvellement du réseau est de 0,97%/an
- Le rendement est d'environ de 87,2%, ce qui correspond à environ 8 millions de pertes d'eau par an
- Un prix moyen de l'eau potable d'environ 2,35€ sans la part assainissement (base 120 m3)
- Un besoin croissant du volume d'eau consommé par rapport l'ensemble de la population du département
- Le secteur du Symeval connaît d'importantes augmentations de sa consommation principalement liée au tissu industriel.

Monsieur Boivent intervient et indique que les normes industrielles ont évoluées et imposent aux industriels des pratiques exigeant le recourt au réseau. Monsieur Régnier intervient et explique qu'il souhaite interroger les services de l'Etat, afin qu'ils fassent évoluer ces nouvelles pratiques peu respectueuses de l'environnement. Il souhaiterait que le SMG-Eau35 se positionne également sur ce sujet.

Messieurs Boivent et Dumas indiquent qu'une tarification progressive permettrait de faire prendre conscience aux industriels des volumes consommés.

Monsieur Beline indique qu'il faut faire attention à ce que les évolutions de tarification n'engendrent pas des difficultés supplémentaires aux entreprises.

Monsieur Demolder indique que sur le secteur de la CEBR, cette nouvelle tarification est déjà décidée et que sa mise en place s'étalera sur une dizaine d'année afin de permettre aux industriels de s'adapter.

Monsieur Richeux rappelle que la journée Mondiale de l'eau était le 22 mars et qu'on observe de nombreuses guerres de l'eau dans le monde. En France, des tensions de plus en plus vives apparaissent aussi entre territoires et l'eau devient un enjeu de développement du territoire. Ainsi, dans les régions bretonnes on constate une augmentation de la population mais également une baisse des volumes d'eau disponibles dans les ressources.

Monsieur Demolder rappelle que la notion de « potentiel maximal de prélèvement » n'est pas très significative car il faut respecter les débits réservés dans les cours d'eau. Il rappelle que l'on constate de plus en plus de période de sécheresse avec des pics de forte chaleur. Monsieur Boivent aimerait qu'on s'interroge aussi sur la gestion et la préservation des nappes.

Madame Rol intervient en demandant aux membres du comité si cette compétence ne pourrait pas être une action portée par le SMG-Eau 35.

Monsieur Boivent indique que les données quantitatives devraient être communiquées au grand public, il aimerait également pointer certaines attitudes des consommateurs lors de ses épisodes de fortes chaleurs.

Madame Rol indique que le magazine du Département « Ille-et-nous » pourrait être un support qui permettrait de toucher l'ensemble des habitants de l'Ille-et-Vilaine et permettrait au SMG-Eau35 de jouer son rôle de lanceur d'alerte.

Monsieur Boivent insiste et souhaite que des actions transversales soient mises en œuvres afin de préserver les ressources. Le service du SMG doit plus intervenir dans le domaine de la gestion quantitative.

Monsieur Demolder rappelle que des études « Hydrologie Milieux Usages Climat » (HMUC) ont été lancées par certains SAGE afin de permettre déterminer le potentiel des ressources et la possibilité d'absorber une autre augmentation de la population.

Monsieur Isambert poursuit informe les membres du comité que la performance du réseau sur le département est de 87,2% tous groupes confondus. Cependant il indique que chaque année 8 Millions de m³ sont perdu.

Madame Rol intervient et affirme que cette situation ne peut-être pas viable sur le long terme.

Monsieur Isambert rappelle que les collectivités du département ont une bonne connaissance de leur réseau et que le taux de renouvellement est l'enjeu de cette décennie. Il indique qu'actuellement le taux de renouvellement du réseau est de 0,97% par an, et qu'il ne permettra pas absorber le pic de renouvellement des années à venir.

Cependant depuis quelques années des efforts ont été réalisés par les collectivités tant sur le prix de l'eau (renégociation sur les contrats d'affermages), que sur la gestion patrimoniale du réseau, que sur la qualité et la quantité produite.

Monsieur Boivent indique que le bilan annuel de l'Observatoire de l'eau potable est en cours de rédaction et qu'il sera envoyé par courrier aux partenaires du SMG-Eau35. Les membres du comité indiquent vouloir que ce document soit distribué sur un format papier et envoyé à toutes les mairies du département pour participer à la prise de conscience sur les enjeux de l'eau potable.

Les membres du comité prennent acte de cette présentation.

N°21/03-05 Présentation de l'étude patrimoniale du département

Monsieur Boivent explique qu'il a souhaité que Monsieur Isambert présente l'étude patrimoniale aux nouveaux membres du comité syndical du SMG-Eau35.

Monsieur Isambert indique que l'étude patrimoniale et financière a été réalisée en 2016 et que les données datent de 2014-2015. Il rappelle également qu'à cette date, la CEBR n'était pas encore créée et que les limites des syndicats ont beaucoup évolué depuis. Les résultats présentés sont déclinés à l'échelle du département, des SMP (limites 2016), et de groupes de collectivités (urbaines, rurales et mixtes).

Monsieur Richeux s'interroge sur la validité des conclusions de cette étude, déjà ancienne.

Monsieur Isambert informe le comité que le patrimoine des collectivités a peu évolué et que les réseaux et branchements représente 87% de la valeur du patrimoine. Il précise que l'objectif de cette étude était de mettre en avant la gestion du patrimoine de l'eau potable, connaissance essentielle afin d'assurer la pérennité et la continuité du service rendu. Il rappelle que l'enjeu des prochaines décennies sera de maintenir les performances des réseaux et d'assurer la viabilité financière des services d'eau.

Il explique que l'étude a permis de recenser les caractéristiques du réseau et mis en avant ses vulnérabilités.

Il a été constaté qu'en Ile-et-Vilaine, aucune mauvaise gestion technique des réseaux n'a pu être mise en évidence. Cependant, dans les secteurs ruraux, la grande majorité des conduites a été posée durant les années 70 - 80. Le renouvellement sera donc lui aussi à réaliser sur une période courte. A l'inverse, dans les secteurs urbains, la pose des canalisations a été plus étalée et le renouvellement de leurs réseaux y a déjà débuté. De plus, la valeur du patrimoine AEP par habitant est 3 fois plus élevée dans les collectivités rurales que dans les secteurs urbains.

En conclusion, le renouvellement des réseaux va générer des coûts difficilement supportables pour les collectivités rurales dépourvues de gros consommateurs.

Monsieur Boivent intervient et indique que la mise en œuvre de la loi Notre a fragilisé certains secteurs ruraux. Dans ces secteurs, l'augmentation du prix de l'eau ne permettra pas de couvrir l'ensemble des travaux de renouvellement. Il souhaiterait que ce point soit débattu afin d'aboutir à un élargissement du champ d'action de la solidarité départementale.

Monsieur Richeux explique qu'il est contre le fait que le SMG-Eau35 devienne un syndicat départemental et que l'action doit être menée au plus près du terrain, au niveau local.

Monsieur Boivent rappelle qu'à aucun moment il n'a été question de transformer le SMG-Eau35 en syndicat départemental de distribution et/ou de production. Il indique que la CEBR n'a pas non plus vocation à devenir un syndicat départemental, et qu'à ce titre il est nécessaire de préserver l'ensemble des adhérents.

Monsieur Demolder indique ne pas être favorable à la départementalisation de la gestion de l'eau, mais rappelle que le SMG-Eau35 doit être l'instance de la solidarité départementale. Il rappelle également que plusieurs collectivités ont souhaité intégrer la CEBR.

Madame Rol intervient et indique que le SMG-Eau 35 est justement le garant de la solidarité départementale et le garant des bonnes pratiques réalisées sur l'ensemble du département.

M. Béline indique que la première étape est de s'organiser au niveau local pour regrouper des territoires de distribution cohérents. Dans les territoires uniquement ruraux, la question de la solidarité peut être posée.

Monsieur Boivent conclut en indiquant qu'il sera important que le SMG-Eau statue sur la possibilité de financer le renouvellement des réseaux.

Les membres du comité prennent acte de cette présentation.

N°21/03-06 Rapport d'activités du SMG-Eau35

Comme tous les ans, un rapport d'activités retraçant l'année écoulée est présenté pour validation à l'assemblée délibérante.

Les principales nouveautés pour 2020 sont les suivantes : le financement et suivi des infrastructures de production et de transport ; les actions de protection de la qualité des eaux ; la gestion quantitative des ressources et l'observatoire de l'eau potable et économies d'eau.

Le rapport d'activités est validé à l'unanimité

Adoption du Budget Primitif 2021 et de ses annexes

Monsieur Deconchy présente le budget, il rappelle qu'il est établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 11/02/2021 et qu'il est voté, selon les dispositions légales en vigueur, par chapitres.

Monsieur présente le budget **2021**, il commence par le budget de l'investissement :

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté	72 395,03	
Crédit d'investissement proposé	52 635,36	15 396 528,24
RàR	15 308 256,31	36 758,46
TOTAL	15 433 286,70	15 433 286,70

Investissement

Dépenses

Chap	Libellé	BP + DM	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2021
13	Subvention d'équipement			
20	Immobilisation Incorporelles	323 265,42	254 368,02	10 000,00
21	Immobilisation Corporelles	26 500,00		24 000,00
23	Immobilisation en cours	15 042 653,31	15 017 129,83	
020	Dépenses Imprévues	20 430,60		18 635,36
040	Opé d'ordre de transfert			
4581	Total des opé. pour compte de tiers	57 172,86	36 758,46	

	Solde d'investissement Négatif reporté	83 994,80		72 395,03
	TOTAL	15 554 016,99	15 308 256,31	125 030,39
				15 433 286,70

Recettes

Chap	Libellé	BP 2020 + DM	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2021
13	Subvention d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			15 017 000,00
20	Immo incorporelles (frais d'étude)	20 414,00		8 034,49
23	Immobilisation en cours			
10	Dot. Fond divers et réserves	84 826,80		80 508,53
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	21 603,33		27 985,22
4582	Opération pour compte de tiers	57 172,86	36 758,46	
021	Virement sect° d'exploitation	15 370 000,00		263 000,00
	Excédent d'invest. reporté			
	TOTAL	15 554 016,99	36 758,46	15 396 528,24
				15 433 286,70

Monsieur Deconchy indique aux membres du comité qu'un emprunt a été inscrit afin de permettre au SMG-Eau35 de financer les dépenses liées à la réalisation de l'aqueduc Vilaine Atlantique. Il explique que ce prêt ne sera contracté qu'au démarrage des travaux.

Monsieur Boivent rappelle que le SMG-Eau35 est toujours dans l'attente de la date du jugement. Monsieur Demolder souhaite que le syndicat propose des autorisations de crédits afin d'étaler la dépense.

Monsieur Deconchy présente les dépenses et recettes du budget de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté		24 126 252,49
Crédit d'exploitation proposé	33 278 252,49	9 152 000,00
TOTAL	33 278 252,49	33 278 252,49

Il procède à la lecture des différents tableaux et explique le contenu des différents chapitres.

Dépenses d'exploitation

Chap	Libellé	BP + DM 2020	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2021
011	Charges à caractère Gén.	423 600,00	436 100,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	557 050,00	598 700,00
65	Aut. Char. gestion courante	13 618 000,00	31 926 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	2 000,00
042	Opé d'ordre de transfert	21 603,33	27 985,22
023	Virement à la section d'investissement	15 370 000,00	263 000,00
022	Dépenses imprévues	23 461,26	24 467,27
	TOTAL	30 016 214,59	33 278 252,49

Recettes

Chap	Libellé	BP + DM	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2021
013	Atténuation de charges	32 600,00	25 000,00
74	Subvention d'exploitation	8 400 000,00	9 122 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	5 000,00
77	Produits exceptionnels		
042	Opé d'ordre de transfert		

002	Excédent d'exploitation reporté	21 578 614,59	24 126 252,49
	TOTAL	30 016 214,59	33 278 252,49

Monsieur Deconchy apporte quelques précisions concernant le chapitre 12 Charges de personnel.

Monsieur Richeux souhaite que le SMG-Eau 35 optimise le fonctionnement de son service. Il s'interroge notamment sur la présence d'un ingénieur sur le poste de chargé de communication.

Monsieur Demolder indique qu'au regard de la spécificité des données et des sujets portés par le syndicat, il semble effectivement important d'apporter un regard d'expert. De façon générale, le service doit être en capacité de porter des missions qui sont plus opportunes à l'échelle départementale.

Monsieur Boivent intervient et indique que Monsieur Deconchy a pu endosser le poste de directeur du SMG-Eau35 en l'absence de Monsieur Trouslard, sans que son poste soit remplacé.

Monsieur Deconchy continue la présentation des autres chapitres.

Monsieur Boivent propose de voter le budget et ses annexes selon les dispositions légales en vigueur, par chapitres.

Le budget 2021 et les annexes sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

Départ de Monsieur DUMAS 16h38

N°21/03-07 Adoption du programme d'opérations 2021

Collectivité	Report RAR 2020	Programme 2021	TOTAL 2021
SMPBC	419 350,00	308 900,00	728 250,00
CEBR	1 114 950,00	3 604 260,00	4 719 210,00
EPSM	494 255,50	1 339 606,82	1 833 862,32
SMP Ouest 35	23 100,00	273 852,00	296 952,00
CC Bretagne Romantique		81 200,00	81 200,00
CC St Méen-Montauban		5 000,00	5 000,00
SIEFT		0,00	0,00
SMP la Valière	978 118,41	1 110 300,00	2 088 418,41
EPTB Vilaine	0,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL	3 029 773,91	7 023 118,82	10 052 892,73

Monsieur Deconchy présente le programme d'opération.

Monsieur Pitré demande si des emprunts portés par les adhérents ont été renégociés, Monsieur Deconchy explique que le syndicat a un contrat avec le cabinet Finance Active afin que les adhérents puissent être accompagnés lors des renégociations d'emprunts.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Autres

Questions diverses

Monsieur Boivent indique vouloir relancer les élus afin qu'ils s'inscrivent dans les différentes commissions proposées par le syndicat.

Les dates et l'heure du prochain comité sont fixées :

Le bureau est fixé le mercredi 12 mai à 10h.

Le comité est fixé le mardi 1^{er} juin à 14h.

La séance est levée à 17h00

COMITE SYNDICAL 1 JUIN 2021

Administration générale

N°21/06-01 Approbation du compte rendu du comité du 23 mars 2021

Le compte rendu du 23 mars 2021 est validé à l'unanimité

N°21/06-02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean Francis RICHEUX est désigné comme secrétaire de séance.

N°21/06-03 Délégations du Président et du bureau

Délégations du Président

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 23 mars au 20 mai 2021 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
10/05/2021	Dossier enquête publique	ADA	621,85€
13/04/2021	Observatoire 2021- 700 ex	ADA	1 792,80€
04/05/2021	Envoi observatoire	La poste	1 304,25€
15/4/2021	convention Chambre d'Agriculture pour les diagnostics d'économies d'eau	Chambre d'Agriculture	38 000 € HT
15/4/2021	Protocole de coopération Eau pour Demain	SMG-Eau35 / CD29/ SDAEP22/ Eau du 56/ BRGM	(protocole technique)

Personnel :

Date	Type de contrat
Mai-2021	2 stagiaires Louis Kennedy – Damien DOYONNARD

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

N°21/06-04 Désignation des élus aux différentes commissions

Monsieur Deconchy indique qu'aucun nouvel élu n'a candidaté pour s'inscrire aux différentes commissions proposées par le SMG-Eau35.

Monsieur Richeux souhaiterait qu'il y ait une implication plus importante dans la commission Gestion et optimisation. Il souligne que cette commission travaille sur l'élaboration du nouveau schéma directeur et donc sur l'avenir du département.

Monsieur Boivent propose qu'un courrier soit envoyé à l'ensemble des élus titulaires et suppléants afin de les solliciter personnellement.

Ressources – actions qualité

N°21/06-05 Bilan du suivi des périmètres de protection des captages en 2020

Mme MARIE rappelle que le SMG-Eau35 assiste les collectivités productrices pour le suivi de l'application des périmètres de protection de captages.

Madame Marie commence sa présentation et présente le bilan du suivi des périmètres de protection des captages en 2020. Elle propose aux membres du comité de présenter un bilan personnalisé à chaque collectivité adhérente.

Monsieur Boivent remercie Mme Marie pour sa présentation.

Monsieur Delmoder souligne l'importance de ce travail, qui permet d'avoir une bonne connaissance de l'ensemble du territoire.

Monsieur Richeux s'interroge sur l'obligation pour les producteurs de signer une convention avec le SMG-Eau35.

Monsieur Demolder rappelle que la collectivité productrice est seule maître d'ouvrage, et également responsable de son territoire. Le travail réalisé par le SMG-Eau35 en amont reste un contrôle pédagogique. La signature d'une convention permet de définir les droits et obligations de chaque collectivité.

Monsieur Hervé indique que l'action du SMG-Eau 35 permet d'avoir une cohérence entre les pratiques sur le département et de se positionner comme interlocuteur auprès des services de l'Etat concernés.

Monsieur Richeux intervient et rappelle qu'il ne souhaite pas le SMG-Eau s'octroie une compétence régaliennne vis-à-vis des collectivités adhérentes.

Monsieur Boivent intervient et indique que cette compétence n'a jamais été détenue par le SMG-Eau35, mais que la présence du SMG-Eau 35 lors des contrôles a permis bien souvent de régler à l'amiable les infractions.

Madame Marie explique que le SMG-Eau35 rappelle certes les règles dictées par l'Etat, mais qu'il est aussi un intervenant important lors des réunions avec la délégation départementale de l'ARS. Le SMG-Eau35 a ainsi pu faire évoluer certains éléments comme par exemple les dates de pâturage autorisées...

Monsieur Herviou souhaiterait recevoir la présentation. Mme Marie indique qu'elle se porte disponible pour présenter ce bilan dans les collectivités qui le souhaitent. Une information sera faite en ce sens auprès des collectivités productrices.

Les membres du comité prennent acte de cette présentation.

N°21/06-06 Révision des enveloppes destinées aux Périmètres de Protection de Captages

Monsieur DECONCHY présente ce point, il précise que ce financement concerne les opérations « après DUP » des procédures PPC : frais administratifs de notification de l'arrêté, versement des indemnités aux propriétaires et exploitants agricoles, acquisitions de terrain, travaux à réaliser par la collectivité...

Il indique que les enveloppes du règlement financier actuel ne correspondent plus aux coûts réels constatés. En effet, les coûts des indemnités et des travaux à prévoir qui sont constatés, comportent une part fixe importante alors que la partie proportionnelle aux volumes captés et donc à la surface des périmètres est plus faible que ce qui est pratiqué dans les enveloppes actuelles.

La proposition qui ressort, suite à la commission protection et amélioration de la qualité de l'eau est de retenir le financement suivant :

- Financement plancher de 40 000€ auquel une part proportionnelle à l'autorisation annuelle de la ressource de 0,020€/m³ est ajoutée

En tenant compte des procédures en cours, cette modification génère un surcoût potentiel moyen de 9 500 €/an par rapport aux règles actuelles pour les 4 prochaines années. Il est à noter qu'actuellement, le financement de l'Agence de l'Eau complète le financement avec un taux de 30 à 50% mais, il est prévu que cette aide cesse (peut-être dès 2022).

Monsieur Demolder souhaite que le SMG_Eau35 et les collectivités adhérentes restent vigilantes vis-à-vis de la part de financement de l'AELB.

Monsieur Boivent procède au vote de la délibération.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°21/06-07 Modification des règles de financement des actions innovantes

Monsieur Deconchy indique au comité qu'une modification des règles de financement des actions innovantes est envisagée. En effet, le règlement financier en vigueur prévoit la possibilité de financement d'actions innovantes à raison d'une action par adhérent et par an pour un montant total de 20 000€ /an.

Cependant depuis peu, émergent des propositions d'actions innovantes (renouvellement des prairies en PPC, suivi de zones humides, acquisition de matériel agricole spécifique...) dont les montants sont très inférieurs à 20 000€. Avec le règlement actuel, le financement de ces actions empêche celui d'autres actions pour un même adhérent. Pourtant, il serait intéressant que les collectivités innovantes en matière de protection des ressources soient encouragées et puissent faire profiter les autres collectivités de leurs acquis.

Une nouvelle rédaction du règlement financier est être proposée au comité syndical : « financement d'une ou plusieurs actions innovantes par an et par adhérent avec un montant plafond annuel de 20 000€ par adhérent ».

Par ailleurs, le versement d'un acompte sera supprimé pour les faibles montants de subvention.

Les élus de la commission « protection et amélioration de la qualité de la ressource » précisent que cette possibilité de financement est à promouvoir auprès des adhérents.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°21/06-08 Modification de l'enveloppe destinée au financement des bassins versants

Monsieur Deconchy indique que le contrat de bassin versant du moyen Couesnon (ou « Couesnon aval ») bénéficie d'un financement du SMG Eau 35 depuis 2018. L'enveloppe dédiée à ce bassin versant a été déterminée en fonction des premières demandes faites par le syndicat de bassin versant. Or, l'enveloppe des autres bassins versants est déterminée en fonction de la production des captages superficiels du bassin versant et avec une valeur plancher de 30 000€. Ce bassin versant était donc défavorisé.

Pour 2021, en raison notamment des baisses de subventions des autres financeurs, les besoins en financement du porteur de projet s'avèrent plus élevés (22 000 €)

Par souci de cohérence entre les enveloppes attribuées, il est proposé de remonter l'enveloppe attribuée au financement du bassin versant du moyen Couesnon à 30 000€ et de la rendre effective dès l'exercice 2021.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Boivent propose faire voter le point n°13 qui est en rapport direct avec le point.

N°21/06-09 Programme Complémentaire n°1

Monsieur Deconchy explique aux membres du comité les différentes demandes de financement.

Bénéficiaire	Thème	Opération financée	Montant à inscrire
CC Bretagne Romantique	Ressources	Programme d'actions captage prioritaire Gentière - 3e Année	16 000 €
SMPBC / syndicat Couesnon	Ressources	Modification inscription 2021 BV Couesnon aval (cf. point 06-08)	30 000 €

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Administration Générale / Financements

Monsieur Boivent propose de reprendre l'ordre du jour.

N°21/06-10 Etablissement de conventions-types de financement et d'assistance technique

Le règlement financier voté en juin 2020 prévoit la signature d'une convention de financement entre le SMG-Eau35 et ses adhérents pour tout projet financé. Par ailleurs, il existe de nombreuses conventions d'assistance technique pour les différentes missions réalisées par le SMG-Eau35, d'où l'intérêt d'adopter une convention-type.

Monsieur Boivent souhaite que chaque financement du SMG-Eau35 soit assorti d'une convention afin bien déterminer les contours des droits et des obligations de chaque collectivité.

Monsieur Richeux indique être très vigilant vis-à-vis de ces conventions. Il rappelle qu'il est contre toute ingérence de la part du SMG-Eau35 sur l'action des collectivités adhérentes.

Monsieur Boivent souhaite que la convention soit projetée en séance et relue par l'ensemble des membres du comité. Il explique que cette convention permettrait de clarifier les droits et obligations de chaque collectivité bénéficiant du financement du SMG-Eau 35.

Monsieur Deconchy indique que les 2 conventions-types reprennent les contours des aides financières et techniques apportées par le SMG-Eau aux collectivités adhérentes dans les domaines suivants :

- les études hydrogéologiques,
- la réalisation des RPQS
- les révisions de PPC et des autorisations de prélèvement,
- le suivi des PPC,
- les travaux inscrits au schéma départemental,
- la rédaction des conventions d'échange d'eau.

Le projet de convention est relu par l'ensemble des membres du Comité présent.

Monsieur Richeux indique qu'il restera particulièrement attentif aux termes utilisés dans cette convention. Il précise également que son secteur doit négocier d'autres collectivités extérieures au département de l'Ille et Vilaine comme par exemple les acteurs de l'eau des Côtes d'Armor.

Monsieur Boivent propose à monsieur Richeux de faire remonter au service du SMG-Eau 35 toutes ses remarques afin de permettre de lever toute ambiguïté.

Il propose de passer au vote.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

15h40 départ de Monsieur HERVE qui laisse son pouvoir à Monsieur Boivent.

N°21/06-11 Adhésion du SMG-Eau35 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie (FNCCR)

Monsieur Deconchy présente la FNCCR. Il explique que la FNCCR est une association nationale représentant les collectivités territoriales et de groupements de collectivités territoriales spécialisées dans les services locaux en réseaux (électricité, gaz, chaleur, froid, cycle de l'eau, numérique et déchets). Elle regroupe notamment des collectivités de tous types dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement et de la GEMAPI : communes, EPCI, syndicats, EPIC, SPL, régies et départements...

Il précise que cette association intervient dans de nombreux domaines en lien avec les activités du SMG-Eau35 : suivi législatif des textes débattus au Parlement, représentation des collectivités auprès des instances nationales, veille et analyses techniques et juridiques dans le domaine de l'eau potable et du fonctionnement des collectivités, espaces d'échange d'expérience et de formation.

Monsieur Demolder indique qu'il est favorable à une adhésion du SMG-Eau35 à cette fédération. Cette adhésion permettra de répondre aux diverses interrogations que le SMG-Eau 35 pourrait rencontrer.

Monsieur Deconchy indique que le montant de l'adhésion sera d'environ 4000€ pour le SMG-EAU35.

Monsieur Boivent demande si des membres du comité souhaitent émettre d'autres remarques. Aucune remarque n'ayant été émise, le Président propose de voter la délibération.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°21/06-12 Règles de financement des usines non inscrites au schéma départemental (traitement des métabolites)

Monsieur Deconchy présente la situation en Ille-et-Vilaine. Il indique qu'entre 20 à 25 usines sont concernées par des non conformités potentielles (ESA métolachlore principalement) depuis d'avril 2021.

Pour environ 13 usines, le traitement des métabolites nécessiterait des travaux importants de modification de filière : mise en place de filtres à charbon actif, principalement sur des usines d'eaux souterraines de faible capacité.

Il indique qu'en cas de non-conformité décelée par l'ARS, les collectivités concernées devront déposer un dossier de dérogation comprenant un engagement à revenir à une situation conforme et/ou arrêter temporairement leur usine.

Il explique que des possibilités de financement ont été discutées en bureau afin d'aider les collectivités adhérentes. Ainsi cela permettrait de maintenir les productions en service, y compris les plus petites, tout en évitant un surcoût ponctuel d'investissement. Il est proposé aux membres du comité de faire évoluer les règles de financement du SMG-Eau35 sur les usines dites « secondaires » (taux actuel de financement de 30%).

Monsieur Deconchy explique que le bureau syndical a proposé de retenir un taux de financement du SMG-Eau35 à 80%, assorti d'un plafond de financement de 320 000 € par usine. Mais il rappelle également que la norme retenue ce jour risque d'évoluer.

Monsieur Richeux intervient et indique que d'autres molécules seront certainement recherchées.

Monsieur Boivent explique que le SMG-Eau35 doit pouvoir aider les petites unités de traitement afin qu'elles soient conformes aux normes le plus rapidement possibles.

Monsieur Beline indique que, sur une usine de son secteur, le surcoût de fonctionnement est estimé est d'environ 400 000 €/an, en raison de la surconsommation attendue de charbon actif.

Monsieur Boivent indique que le SMG-Eau35 propose un financement à hauteur de 80% de l'investissement avec un plafond de 320 000€ pour les usines secondaires.

Monsieur Demolder confirme que le coût du renouvellement des charbons sera vraiment important pour chaque usine.

Monsieur Herviou souhaite obtenir la liste des usines concernées par le nouveau financement du SMG-Eau35.

Monsieur Boivent propose de procéder au vote.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

16h Départ de Monsieur DEMOLDER

N°21/06-13 Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Monsieur Deconchy présente le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2021-2026 qui est en cours de consultation. Il explique que les avis des collectivités doivent être validés et transmis fin août au plus tard.

Il présente au comité les propositions d'avis formulées par les différentes commissions du SMG-Eau35.

Le SMG-Eau35 porte un avis sur :

- la gestion quantitative des ressources : nappes réservées à l'eau potable, schéma directeur AEP,
- Les consommations d'eau : plafonnement des consommations (autres qu'eau potable), la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme, l'utilisation de ressources alternatives,
- La qualité des eaux : liste des captages prioritaires et moyens d'actions, question de la présence des métabolites de pesticides,
- L'absence dans le SDAGE des ouvrages de sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- La nécessité d'échanges d'informations et d'expertise sur l'eau potable et els ressources.

Monsieur Boivent aimerait l'alimentation des nappes soit favorisée : cela passe par une gestion différente de l'assainissement pluvial et des zones humides.

M. Dumas souhaite que les objectifs en matière de rendement des réseaux AEP soient plus ambitieux afin de limiter les pertes d'eau.

Monsieur Beline lui aimerait que la sécurisation et la gestion quantitative soient abordées.

Monsieur Boivent aimerait que la question du prix unique de l'eau potable soit abordée. Il plaide pour un tarif progressif pour les gros consommateurs.

Un document regroupement l'ensemble des remarques sera transmis au Comité de Bassin Loire-Bretagne.

Questions Diverses

- **Information sur le retour de l'appel à projets sur les Projets pour Services Environnementaux (projet SMG-Eau35 retenu)**

Monsieur Boivent informe l'ensemble des membres du comité que le projet PSE a été retenu par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'envoi des premiers documents devraient se situer courant du mois de septembre, et le premier paiement devrait intervenir en 2022.

- **Calendrier des réunions en 2021 et Journée élus/ service**

Monsieur Boivent informe les membres du Comité que la journée élus/service a été fixée le lundi 12 juillet. L'ensemble des modalités de la journée ainsi que le programme seront envoyés prochainement.

La séance est levée à 16h20

Administration générale / finances

N°21/10-01 Approbation du compte rendu du comité du 4 juin 2021

Le compte rendu du 4 juin 2021 est validé à l'unanimité

N°21/10-02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean Francis RICHEUX est désigné comme secrétaire de séance.

N°21/10-03 Point sur les délégations du président et du bureau

Les principales décisions prises par délégation depuis le dernier comité sont les suivantes :

Président / Bureau	Domaine	Délégation
Bureau	Travaux	Financement de l'antenne secondaire vers Paimpont : 220 000 €
Bureau	RH	Recours à l'alternance pour le recrutement d'une d'assistante administrative (2 ans)
Président	Qualité	Assistance à la réalisation de PSE - Missions complémentaires du bureau d'étude Eco-Décisions: 3650 € HT

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

N°21/10-04 Information sur la désignation des nouveaux délégués du CD35 et désignation des nouveaux élus dans les commissions thématiques

Monsieur Boivent précise que le CD35 a désigné 3 nouveaux élus titulaires et 3 suppléants pour siéger au comité syndical du SMG-Eau35.

Il propose de faire un tour de table afin de se présenter aux nouveaux élus.

TITULAIRES	ROUSSET	Emmanuelle
	SOULABAILLE	Yann
	LE MOAL	Marcel
SUPPLEANTS	ROUX	Laurence
	PERRIN	Nicolas
	BOURGEAUX	Jean-Luc

Monsieur Boivent indique que chaque membre du comité peut s'inscrire dans les commissions.

Monsieur Richeux souhaiterait qu'il y ait une implication plus importante dans la commission Gestion et optimisation des ressources. Il souligne que cette commission travaille sur l'élaboration du nouveau schéma directeur et que les enjeux sont importants pour l'avenir du département.

Monsieur Le Moal indique vouloir s'inscrire à la commission.

Commission Gestion et Optimisations des ressources

(M. Richeux / Olivier Chauvière)

Monsieur Yann SOULABAILLE précise vouloir s'inscrire aux commissions:

Commission qualité des eaux

(M. Demolder / Olivier Vincent)

Commission Maîtrise des besoins
--

(M. Régnier / Christian Isambert)

Les membres du comité prennent acte de ces modifications.

N°21/10-05 Lieu des comités syndicaux

Monsieur Boivent indique que la situation sanitaire a forcé le SMG-Eau35 à délocaliser ces réunions de comités. Afin d'être conforme à l'article L5211-11 du CGCT, il est demandé au comité syndical de délibérer pour autoriser le président à choisir le lieu de tenue de comités syndicaux en dehors des locaux du SMG-Eau35.

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°21/10-06 Programme complémentaire : participations auprès des adhérents

Monsieur Deconchy présente ce point ; il précise que suite aux dernières décisions de bureau et du comité, il est nécessaire d'inscrire ces nouvelles dépenses au programme d'opération 2021 :

Opération concernée	Collectivité adhérente	Montant à inscrire	Remarques
Aménagements hydrauliques à Blanche-Roche: participation aux emprunts	Eau du Pays de Saint-Malo	75 000 €	correspond à 2 trimestres sur 2021
Solde de la participation du SMG-Eau35 pour les travaux à l'usine de Villejean (phase 2: affinage)	Collectivité Eau du Bassin Rennais	6735 €	Travaux financés sur emprunt
Action innovante 2021 : PSE Côte d'Emeraude	Eau du Pays de Saint-Malo	20 000 €	Erreur dans le programme d'opération 2021 (remplace 14 800 €)

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°21/10-07 Décision modificative n°1 : régularisations comptables

Une décision modificative doit être validée par le comité.

- 1) Une décision modificative doit être validée afin de régulariser une recette non reçue par une collectivité adhérente du fait des changements des limites des collectivités. Or ce titre avait été comptabilisé dans le compte administratif 2020. Il convient donc d'annuler cette recette. Ce montant doit être annulé sur le compte 673.
- 2) Le SMG-Eau35 souscrit désormais à la CAREL (mutuelle élus). Afin de permettre l'enregistrement des charges il est nécessaire procéder à l'ajustement comptable.
- 3) L'envoi de l'Observatoire à l'ensemble des communes de l'Ille-et-Vilaine a généré un coût supplémentaire d'affranchissement,

Il est donc proposé de faire les modifications suivantes :

	Dépenses	Recettes
658 Charges diverses de gestion courante	-24 000 €	
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 22 500 €	
6534 Cotisation de sécurité part patronale	+ 500 €	
6261 Frais d'affranchissement	+ 1 000€	

Monsieur Dumas intervient et signale que l'Observatoire est particulièrement apprécié et que sa mise à disposition dans les communes est très utile. Monsieur Boivent indique que c'est un bon document de synthèse.

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°21/10-08 Fixation de la surtaxe 2022

Le montant de la surtaxe départementale pour l'année 2022, doit être transmis à l'ensemble des collectivités distributrices dès le mois d'octobre. Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG-Eau35.

L'année 2021 a été marquée par un faible montant financé par le SMG-Eau35 sur les nouveaux travaux (décalages projets), qui représentent la majeure partie des dépenses du SMG-Eau35. Toutefois, de nombreux projets sont prévus dans les années à venir. C'est pourquoi le bureau propose de maintenir le niveau actuel de la surtaxe départementale, à savoir 0,17 €/m³.

Monsieur Demolder s'interroge sur la courbe présentée et sur les montants des emprunts. Monsieur Boivent précise qu'à ce jour le SMG-Eau35 n'a contracté aucun emprunt mais qu'il s'est engagé à rembourser ceux des collectivités adhérentes ayant fait l'objet d'une convention.

Monsieur Deconchy intervient et rappelle que le SMG-Eau35 a signé un contrat avec le cabinet Finance active. Ce contrat permet aux collectivités adhérentes d'être accompagnées pour souscrire et/ou renégocier des emprunts.

Monsieur Georget s'étonne de la remontée de la trésorerie prévue à partir de 2031. Monsieur Boivent indique que les premiers emprunts ont été contractés en 2011 sur une durée de 20 ans. Par ailleurs, il est difficile d'avoir une visibilité sur les travaux au-delà de 10 ans.

Monsieur Boivent souhaiterait que la durée des emprunts soit plus longue afin d'être plus en cohérence avec la durée d'amortissement des ouvrages.

Monsieur Demolder approuve des durées d'emprunt longues pour les canalisations ; il s'interroge toutefois sur l'amortissement d'une usine sur une durée de 40 ans au vu des évolutions des traitements.

Monsieur Dumas rappelle que l'eau risque de devenir une denrée rare dans les prochaines années et souhaiterait que la surtaxe soit augmentée pour financer le renouvellement des réseaux.

Monsieur Boivent intervient et souhaiterait que la solidarité entre les différents secteurs se développe afin de faciliter les investissements dans le secteur rural.

Monsieur Richeux indique que le taux de rendement de 87% sur l'ensemble du département est un bon taux.

Monsieur Demolder précise que les collectivités productrices et distributrices sont déjà conscientes des enjeux du renouvellement des réseaux.

Monsieur Georget demande si la quantité sera suffisante pour satisfaire l'ensemble des demandes.

Monsieur Boivent indique que la demande ne cesse d'augmenter malgré les différents projets de sensibilisation des acteurs de l'eau. La gestion quantitative est devenue le premier enjeu de l'eau potable en Ille-et-Vilaine. Il s'interroge sur la place du SMG-Eau35 sur la question de la maîtrise des besoins en l'eau potable.

Monsieur Régnier s'interroge sur les démarches à entreprendre par les élus locaux pour faire évoluer des normes peu adaptées (exemple de l'interdiction de la réutilisation de l'eau dans l'agro-alimentaire).

Monsieur Boivent propose de délibérer sur ce point.

Les élus décident à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) de maintenir pour l'année 2022, le montant du fonds de concours du SMG35 à 0,17€/m3.

Ressources Humaines

N°21/10-09 Ratio promus / promouvables

Monsieur Deconchy rappelle qu'en parallèle de la mise en place des Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines au sein du SMG-Eau35, le comité doit se prononcer sur le ratio promus-promouvables au sein du service.

Il indique que le Comité technique a donné un avis favorable à la proposition de fixer à 100% le ratio promus - promouvables pour tous les grades présents dans la collectivité.

Monsieur Boivent rappelle que le SMG-Eau35 est une collectivité avec des effectifs réduits, ce qui justifie ce ratio.

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°21/10-10 Actualisation du RIFSEEP

Monsieur Boivent rappelle que le RIFSEEP est désormais la norme pour l'ensemble des cadres d'emplois et vient remplacer les primes pré-existantes. Il se décompose en une prime fixe « Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise » et en une prime variable « Complément Indemnitare ».

Au SMG-Eau35, le RIFSEEP n'a été mis en place que pour les catégories B et C. Il est proposé de mettre en place le RIFSEEP pour l'ensemble des agents. Les montants planchers et plafonds proposés pour l'IFSE sont les suivants :

Cadres d'emploi et groupes des fonctions	Emploi (à titre indicatif)	Montant mini annuel	Montant Maxi annuel	Plafonds annuels règlementaires (pour information)
Ingénieurs en chef (A)				
Groupe 1	Ingénieur en chef	8 400 €	25 200 €	57 120 €
Ingénieurs et ingénieurs principaux (A)				
Groupe 1	Ingénieurs, ingénieurs principaux	6000 €	25 200 €	36 210 €
Techniciens et rédacteurs territoriaux (B)				
Groupe 1	Chargé de missions	4 000 €	11 340 €	17 480 €
Groupe 2	Responsable de domaine	3 500 €	11 340 €	16 015 €
Adjoins techniques et administratifs (C)				
Groupe 1	Adjoint technique ou administratif	3 000 €	11 340 €	11 340 €

Par ailleurs, le plafond du Complément Indemnitaire serait de 200 €/an pour toutes les catégories.

Monsieur Boivent indique les plafonds proposés sont des montants maximums. Des échanges ont lieu sur les plafonds annuels.

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°21/10-11 Poste de technicien.ne SIG : convention de mise à disposition auprès d'Eau du Pays de Fougères et du SYMEVAL

Monsieur Boivent rappelle qu'un recrutement est en cours pour remplacer la technicienne SIG du SMG-Eau35. Il a été décidé de mettre à disposition un service de SIG auprès de 2 syndicats adhérents qui étaient en recherche d'un profil identique pour leurs missions propres :

- Le SYMEVAL à hauteur de 30%
- Eau du Pays de Fougères (ex. SMPBC) à hauteur de 20%

Une convention de mise à disposition est proposée. Elle prévoit un remboursement par les collectivités du coût de la mission au prorata du temps de mise à disposition. La durée de la convention est de 3 ans renouvelables.

Monsieur Demolder indique que ce poste est stratégique, que la gestion des données est primordiale pour une collectivité.

Monsieur Régnier explique que la charge du travail du futur technicien sera amenée à évoluer dans les années à venir.

Le comité autorise le président à signer la convention et valide à l'unanimité l'ensemble de la proposition.

Ressources – actions qualité

N°21/10-12 Paiements pour services Environnementaux – projet porté par le SMG-Eau35 :
Convention de mandat entre l'Agence de l'Eau et le SMG-Eau35 et participation financière du SMG

Monsieur Deconchy explique que le projet de paiements pour services environnementaux PSE, proposé pour les captages prioritaires souterrains d'Ille et Vilaine a été retenu par l'Agence de l'Eau. Pour mémoire, ce projet de PSE concerne les territoires suivants :

Nom de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC)	Collectivité gestionnaire du point d'eau
Couyère	Eau du Pays de Fougères
Gentière	Communauté de Communes Bretagne Romantique
Aulnais-Mejannot	SYMEVAL
Chalonge	SYMEVAL
Vau Reuzé	CEBR

L'étude d'opportunité réalisée par le bureau d'études ECODECISION a évalué l'enveloppe nécessaire à la réalisation de ce projet à 1 015 000 €. L'Agence de l'Eau a souhaité que le SMG-Eau 35 participe financièrement.

Les élus en charge du suivi de ce dossier ont proposé lors du COPIL du 11 mars 2021 une participation du SMG-Eau35 de 22 000 €/an. Cette somme correspond au financement de 50% du montant du PSE pour les parcelles situées dans l'AAC. Ainsi, sur pour les 5 ans à venir, le SMG-Eau 35 apportera 110 000 € et l'Agence de l'Eau 905 000 €.

Par ailleurs, le SMG Eau 35 sera en charge de verser chaque année le montant global du PSE à chaque agriculteur. Le SMG Eau 35 devra donc gérer des fonds mis à dispositions par l'Agence de l'Eau. Pour ce faire, il est nécessaire de signer avec l'Agence une convention de mandat. La convention a pour objet de définir le mandat donné par l'agence de l'eau au mandataire pour assurer l'instruction, la liquidation, le paiement et le contrôle des aides de l'agence de l'eau aux agriculteurs dans le cadre d'un dispositif local de paiements pour services environnementaux

En parallèle, le SMG Eau 35 devra être signataire de convention engageant chaque exploitant dans le dispositif.

Il est donc proposé que le comité du SMG Eau 35 délibère pour :

- Autoriser le Président à signer la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du PSE (notamment les conventions avec les agriculteurs)
- Attribuer une enveloppe budgétaire de 110 000€ sur 5 ans à ce projet.

Monsieur Boivent précise que la rémunération sera calculée sur l'ensemble des exploitations afin de rendre ce projet plus attractif. Il indique qu'aujourd'hui, une vingtaine d'agriculteurs ont été identifiés sur l'ensemble des secteurs. Par ailleurs, ce travail se fait en articulation avec les syndicats de production et de bassin versant qui conservent le contact avec les agriculteurs sur le terrain.

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°21/10-13 Définition des enveloppes destinées aux captages prioritaires souterrains (hors PSE)

Le règlement financier du SMG Eau 35 prévoit la possibilité de financer les actions spécifiques aux captages prioritaires souterrains. Concernant le programme d'actions (durée de 3 ans) de ces captages, la rédaction actuelle du règlement financier prévoit la possibilité de fixer une enveloppe annuelle

maximale pour chaque captage. Jusqu'à présent, ces enveloppes n'étaient pas déterminées. Il est donc proposé de fixer le montant annuel de l'enveloppe de chaque captage selon la formule suivante :

$$\text{enveloppe} = 4.000\text{€} + 0,01\text{€} * \text{Production}$$

Ce qui correspond aux montants suivants :

maître d'ouvrage	captage	production autorisée	enveloppe annuelle pour la mise en œuvre
Eau du Pays de Fougères	La Couyère	120 000 m ³ /an	16 000 €
CCBR	La gentière	120 000 m ³ /an	16 000 €
SYMEVAL	Princé	73 000 m ³ /an	11 300 €
SYMEVAL	Challonge	70 000 m ³ /an	11 000 €
CEBR	Vau Reuzé	190 000 m ³ /an	23 000 €

Il est proposé que le comité délibère pour :

- valider le mode de calcul des enveloppes,
- valider les montants indiqués ci-dessus
- valider la modification du règlement financier.

Monsieur Richeux craint que cette délibération alourdisse encore le règlement financier du SMG-Eau35 et rappelle qu'il ne souhaite aucune ingérence de la part du SMG-Eau35 dans les autres territoires. Il indique que le prochain enjeu sera le partage de l'eau.

Madame Boukhenoufa indique que justement cette délibération permet de définir une règle de calcul identique à l'ensemble du territoire.

Monsieur Dumas souhaite que les contraintes rencontrées sur les territoires ruraux soient également supportées par les autres secteurs.

Monsieur Le Moal indique qu'un développement équilibré passe également par le partage équilibré des ressources.

Monsieur Boivent indique que les solutions doivent être trouvées à l'échelle départementale voire interdépartementale.

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°21/10-14 Signature d'une convention tripartite, SYRVA/SYMEVAL/SMG Eau 35, pour la gestion des PSE de la Valière

Au cours de l'année 2020, le SYMEVAL et le SYRVA ont réalisé une étude de faisabilité de mise en place de paiements pour services environnementaux sur le captage de la Valière. Cette étude financée par l'Agence de l'eau dans le cadre d'un appel à projet et par le SMG Eau 35 dans le cadre du dispositif « actions innovantes » a abouti à un projet qui a été retenu par l'Agence de l'Eau. Le SMG Eau 35 a été associé à la démarche dès le départ, en tant que financeur mais aussi compte tenu du contexte particulier de ce captage (procédure PPC et procédure captage prioritaire en cours).

Dans ce cadre, le SYRVA et le SYMEVAL ont demandé une assistance technique du SMG-Eau35 pour instruire les dossiers de demande de PSE des agriculteurs et les dossiers annuels (vérification des indicateurs). Cette assistance se justifie du fait de l'expertise que le SMG Eau 35 développera dans le suivi du projet de PSE des 5 captages souterrains. Le temps nécessaire à cette mission est estimé à 5 jours par an.

A la suite de l'avis du bureau, il est donc proposé que le comité du SMG Eau 35 délibère pour :

- autoriser le Président à signer la convention tripartite SMG-Eau35/ SYMEVAL/ SYRVA.

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°21/10-15 Présence de métabolites dans les eaux brutes et traitées : Assistance technique du SMG-Eau35 aux maîtres d'ouvrage pour les dossiers de dérogation

Monsieur Boivent explique que l'émergence de la problématique « métabolites » a mobilisé le SMG Eau 35 et ses adhérents, en vue de définir des actions correctives, des actions de communication, des modalités de financement des programmes d'action à prévoir et pour commencer à préparer des dossiers de dérogation. Il indique que le SMG Eau 35 suit l'évolution de la situation de la problématique « métabolites » au niveau départemental, régional et national et échange régulièrement avec l'ARS sur le sujet, notamment dans le cadre du groupe de travail régional AEP.

Monsieur Boivent indique qu'une trame de dossier de dérogation a été préparée par le SMG Eau 35 et transmise aux adhérents. Il précise que certaines collectivités concernées par des non conformités peuvent avoir des difficultés pour rédiger les dossiers de dérogation. Selon les situations, elles peuvent avoir besoin d'une simple relecture, de la rédaction de parties du dossier ou d'une rédaction conjointe.

Une assistance du SMG Eau 35 favoriserait l'homogénéité des dossiers au niveau départemental et permettrait de mutualiser les actions de correction à apporter en fonction des demandes de l'ARS.

Monsieur Boivent rappelle que le SMG-Eau35 apporte une aide de 300 000€ par an aux petites usines afin d'éviter les fermetures.

Monsieur Soulabaille demande des précisions sur le contenu des dossiers de dérogation. Monsieur Boivent indique qu'en cas de non-respect des normes, l'usine doit être fermée, sauf si le syndicat obtient une dérogation. Le dossier de dérogation présente un état des lieux de la qualité de l'eau, ainsi que l'ensemble des mesures curatives et préventives prises par le maître d'ouvrage pour revenir à des teneurs conformes..

Il propose donc au comité du SMG Eau 35 de délibérer pour :

- Apporter, aux collectivités qui le souhaitent, une assistance à la rédaction des dossiers de dérogation « métabolites ».
- Autoriser le président à signer les conventions en rapport avec cette assistance

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°21/10-16 Délibération sur la contribution du SMG-Eau35 à la protection de la qualité des ressources en eau

Le décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource modifie le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en introduisant la possibilité, pour les services qui assurent tout ou partie du prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, de contribuer à la préservation de la ressource.

Ce texte permet de sécuriser le cadre réglementaire d'intervention des collectivités concernées dans leurs actions pour la qualité de l'eau telles que la lutte contre les pollutions diffuses agricoles, les actions de communication et de pédagogie auprès des écoles et des collectivités... Cette intention doit être formalisée par une délibération.

Monsieur Boivent rappelle qu'en plus des actions sur les PPC, le SMG Eau 35 est engagé dans :

- 9 contrats de bassins versants : financement d'actions visant à la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau de 21 captages.
- 5 captages souterrains prioritaires : assistance technique et financement des actions captages prioritaires, maîtrise d'ouvrage du projet de Paiements pour Services Environnementaux.

Monsieur Boivent propose au comité de délibérer sur l'intention du SMG-Eau35 de contribuer à la préservation de la ressource, en partenariat avec ses adhérents maîtres d'ouvrage des prises d'eau.

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°21/10-17 Lancement de l'actualisation du schéma départemental Eau Potable : modélisation du fonctionnement annuel des interconnexions et propositions d'actions

Monsieur Boivent indique que la révision du schéma départemental AEP d'Ille-et-Vilaine va être lancée. Ce schéma a pour objet de sécuriser l'alimentation en eau potable du département à l'horizon 2040 via :

- Les travaux d'infrastructures à réaliser : usines, interconnexions
- Les modalités de gestion solidaire des ressources tout au long de l'année
- L'inventaire des autres actions utiles à l'équilibre besoins- ressources du département : maîtrise des consommations, préservation de la qualité des eaux brutes, connaissance des ressources, etc.

Il comporte plusieurs phases :

- Analyse de l'évolution des consommations et des besoins et prévisions à l'horizon 2040. Cette étude sera réalisée en interne par les services du SMG-Eau35
- Bilan des travaux de sécurisation réalisés et projetés dans le cadre des schémas directeurs locaux réalisés ou en cours : bilan réalisé en interne
- Analyse du fonctionnement des infrastructures de sécurisation de l'Ille-et-Vilaine à l'échelle journalière et annuelle. Cette étude permettra de vérifier l'adéquation des travaux prévus avec les besoins attendus à l'horizon 2040. Elle permettra également de proposer des travaux complémentaires à intégrer au schéma départemental. Les grandes lignes du cahier des charges de cette étude sont présentées en séance.
- Synthèse et validation du schéma départemental

Le planning du projet est le suivant :

- Phase 1 : Analyse des besoins AEP et perspectives à l'horizon 2040 : début 2022
- Phase 2 : Bilan des travaux réalisés/ en cours : début 2022
- Phase 3 : Analyse du système de sécurisation du département/ proposition de travaux :
 - Lancement de la consultation des bureaux d'étude : automne 2021
 - Choix du bureau d'étude et lancement de l'étude : début 2022
 - Rendu de l'étude : été 2022
- Synthèse et validation du nouveau schéma départemental : automne 2022

Monsieur Boivent souhaite que le comité soit consulté sur :

- Le lancement de la révision du schéma départemental AEP
- Le lancement de la consultation pour l'analyse du fonctionnement du système de sécurisation du département d'Ille-et-Vilaine.

Monsieur Boivent souhaite que les modalités de concertation impliquent l'ensemble des acteurs de l'eau, que le grand public soit averti des difficultés réelles d'approvisionnement. Il indique également

que ce nouveau schéma doit prendre en compte les dérèglements climatiques et les difficultés de gestion des ressources.

Monsieur Richeux souligne qu'il faut réviser nos pratiques car les périodes de sécheresse peuvent aujourd'hui durer jusque 9 mois. Il convient de passer des constats aux actions d'économies d'eau.

Monsieur Demolder indique que d'autres études sont en cours qu'il faut en tenir compte : schémas directeurs, projets de recherche...

Madame Boukhenoufa souligne que la communication auprès du public constitue un enjeu à part entière.

Monsieur Dumas indique que le prix de l'eau sera sûrement un levier de réflexion. M. Le Moal souligne que le prix perçu par les usagers intègre l'assainissement. M. Demolder précise qu'il faut prendre en compte l'impact d'une hausse des tarifs en fonction des publics.

Monsieur Régnier s'interroge sur le rôle des élus locaux dans leurs décisions dans les communes et EPCI : autorisation de construire des piscines, permis de lotir...

Monsieur Georget indique qu'une communication nationale aurait un impact important.

Monsieur Boivent souhaite que des journées de débat soient programmées.

Le lancement de la révision du schéma directeur et de la consultation est approuvé.

Autres

N°21/10-18 Journée du 12 juin sur les perspectives du SMG-Eau35 : bilan et suites à donner

A la suite de la journée élus- agents du 12 juillet, Madame Paulik présente rapidement une synthèse des échanges réalisés. Les élus du comité souhaitent que d'autres journées de réflexion soient organisées rapidement, si possible avec l'apport d'experts extérieurs.

La séance est levée à 12h40

N°21/12-01 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel DEMOLDER est désigné comme secrétaire de séance.

N°21/12-02 Délibération autorisant le président à signer et notifier les marchés publics de la troisième tranche de l'interconnexion en eau potable de l'Aqueduc Vilaine Atlantique:

Monsieur Boivent présente l'objet de cette réunion et demande à Monsieur Deconchy de détailler le jugement du Tribunal Administratif du 9 décembre 2021 sur l'arrêté d'utilité publique de l'Aqueduc Vilaine Atlantique. Celui-ci pointe 2 irrégularités dans le dossier d'enquête publique du projet :

- L'étude d'impact aurait dû être réalisée sur les 3 tranches, y compris celles déjà réalisées entre Ferrel et Bains-sur-Oust ;
- De ce fait et raison du coût total de l'ouvrage, une étude socio-économique au titre du Code de Transports aurait dû être réalisée.

Ces deux irrégularités justifient l'annulation de l'arrêté de DUP. Toutefois, le Juge indique que :

- « La canalisation entre Bains-sur-Oust et Rennes apparaît immédiatement nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du service public d'alimentation en eau du département de l'Ille-et-Vilaine. » ;
- « Compte tenu des motifs d'annulation », l'annulation immédiate de l'arrêté « porterait une atteinte manifestement excessive au bon fonctionnement du service public d'alimentation en eau des départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine. » ;
- Dans ces conditions, il y a lieu de ne prononcer l'annulation de l'arrêté de DUP du 4 février 2019 qu'à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Demolder indique qu'il est logique que le juge dénonce l'arrêté du fait des lacunes dans les études. Cependant, le juge a souligné la nécessité de cet ouvrage au regard des besoins en eau et de la dégradation des masses d'eau.

Monsieur Boivent précise que le rôle du SMG-Eau35 est d'assurer la sécurisation sur le département. Or, les potentiels d'économie d'eau et de nouvelles ressources (recherches en eau souterraine) sont insuffisants. Les besoins de plus en plus importants en automne confirment la nécessité de réaliser l'aqueduc Vilaine Atlantique.

Monsieur Demolder rappelle que le désaccord initial de la CEBR était sur la réalisation des travaux en une seule tranche, mais que depuis 2019 un accord et une convention tripartite ont été signés.

Monsieur Régnier indique que cette sécurisation permettra d'être plus serein en cas de panne d'usine ou de sécheresse.

Monsieur Richeux indique qu'il sera nécessaire de réfléchir sur le réemploi de l'eau, et de mieux prendre en compte les impacts du changement climatique.

Monsieur Demolder rappelle la tenue d'une réunion avec l'association Eaux et Rivières de Bretagne, et la volonté du SMG-EAU35 de créer une CCSPL.

Monsieur Soulabaille s'interroge et demande aux membres du comité si toutes les autres solutions ont bien été étudiées.

Monsieur Demolder intervient et rappelle que le département voit sa population augmenter, que les conditions hydrauliques sont compliquées.

Monsieur Régnier indique que dans son secteur la tarification a été revue, afin de prendre en compte l'augmentation du prix de l'eau pour les gros consommateurs. Il demande à ce que les normes sanitaires évoluent afin de pouvoir réutiliser chaque mètre cube d'eau potable.

Monsieur Boivent indique que sur l'ensemble du département, les élus ont su imposer aux services d'eau potable une nouvelle vision concernant la disponibilité de l'eau.

Il souhaite que les membres du comité se prononcent sur les marchés de travaux. Il indique que les entreprises acceptent de réaliser les travaux tel que proposé lors de la consultation de 2019. En signant les marchés, les travaux pourraient débuter en 2022, dans un cadre juridique sécurisé.

Monsieur Boivent présente la délibération. Il rappelle l'avis de la Commission d'Appel d'Offres de février 2020 et demande aux membres comité de bien vouloir :

1°) ATTRIBUER au nom du SMG-EAU35, les marchés de la troisième tranche de l'Interconnexion en eau potable de l'aqueduc Vilaine Atlantique aux entreprises et groupements suivants :

- **Marché Canalisations :**
 - Lot 1 : SADE / ATP / Sturno pour un montant HT de 8 369 970€
 - Lot 2 : SADE / ATP / Sturno pour un montant HT de 2 649 095€
 - Lot 3 : DLE / SOGEA pour un montant HT de 7 539 855€
 - Lot 4 : CISE TP / SARC / BERTET / STS pour un montant HT de 8 639 974€
 - Lot 5 : EHTP / COCA Atlantique pour un montant HT de 2 692 767€

- **Marché Ouvrages**
 - Lot 1 : Wolf pour un montant HT de 1 336 000€
 - Lot 2 : Pinto / SITPO / SAUR pour un montant HT de 1 445 351€
 - Lot 3 : LeDU / Atlantique GC / SADE pour un montant HT de 2 570 315€

2°) AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés, à les notifier aux attributaires, et à signer tout autre acte s'y afférant

3°) DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Les conclusions du rapport sont adoptées à la majorité moins une voix contre

La séance est levée à 13h05

